

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE  
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lamarche tenue, à huis clos, le lundi 22 juin 2020 à 9 h30 à la mairie de Lamarche sous la présidence de madame Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum.

**SONT PRÉSENTS SUR PLACE :**

Madame Lise Garon, mairesse  
Mesdames les conseillères Johanne Morissette, Sandra Girard et Lyne Bolduc  
Messieurs les conseillers Martin Bouchard, Michel Morin et Pierrot Lessard

Assiste également à la séance, sur place :  
Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 23 juin 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personnes y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT QUE** lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquentement et de préserver le caractère secret du vote;

**CONSIDÉRANT QUE** le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une règle intermunicipale, soit abrogé.

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par **VIDÉOCONFÉRENCE** ou **EN ÉTANT PRÉSENTS SUR PLACE**;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Morin  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer soit en VIDÉOCONFÉRENCE ou EN ÉTANT PRÉSENTS SUR PLACE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ERES**

**1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 9h30 par Mme Lise Garon, mairesse.

**136-06-20 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Martin Bouchard  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Sandra Girard  
**ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que lu par Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière

***ORDRE DU JOUR***

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. **RÉSOLUTIONS**
  - 3.1. *Augmentation du budget pour les travaux au Lac Rémi*
  - 3.2. *Demande de subvention : Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration, exercice financier 2020-2021*
  - 3.4 *Engagement du personnel (3); Projet emploi Été Canada*
  - 3.3. *Autorisation pose de pancartes d'Hydro Québec*
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**3. RÉSOLUTION**

**137-06-20 3.1 AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE AU PROJET DU LAC RÉMI DÉPOSÉ AUPRÈS DE LA MRC LAC ST-JEAN-EST DANS LE CADRE DU PROGRAMME TPI**

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues dans le cadre de la réalisation des travaux au lac Rémi sont plus élevés d'un montant approximatif de trois mille dollars (3 000\$) que le budget initial qui représente une participation financière municipale de sept mille neuf cent un dollar (7 901\$) ainsi que celle de la MRC Lac Saint-Jean-Est correspondant au même montant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Johanne Morissette  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Morin  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal augmente sa participation financière de l'ordre de trois mille dollars (3000\$) de plus que le montant déjà accordé de sept mille neuf cent un dollar (7 901\$);

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**138-06-20 3.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION, EXERCICE FINANCIER 2020-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lamarche a déposé une demande dans le programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration pour un montant de 55 000\$

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a identifié les travaux prioritaires sur les chemins suivants :

- Rang du Lac : rechargement et creusage de fossés
- Chemin du Lac Miquet : rechargement et creusage de fossés
- Chemin de la Montagne : creusage de fossés, rechargement d'accotements
- Rue des Îles : ajout de glissières de sécurité

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Sandra Girard  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Martin Bouchard  
**ET RÉSOLU**

**QUE** dès l'approbation de la subvention, la municipalité entreprendra les travaux.

**QUE** la Municipalité ne s'engage pas à faire l'ensemble des travaux identifiés considérant les coûts onéreux.

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter le budget de la subvention octroyée par le Ministère du Transport du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**139-06-20 3.3 ENGAGEMENT DE TROIS (3) ÉTUDIANTS, PROJET EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lamarche a déposé dans le cadre du Programme Emploi d'Été Canada une subvention et que celle-ci assume cinquante (50%) des salaires uniquement;

**ATTENDU QUE** suite à la publication des offres d'emploi, la municipalité de Lamarche a reçu trois (3) candidatures;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Sandra Girard  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité accepte de défrayer cinquante pourcent (50%) des salaires plus les avantages sociaux concernant l'engagement de trois (3) étudiants pour la saison estivale 2020;

**D'ENGAGER** les trois (3) personnes qui ont déposé leur candidature soit :

- Emmanuel Doucet
- Olivier Tremblay
- Tommy Tremblay

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

Madame Johanne Morissette, conseillère, signifie son lien de parenté avec le candidat Emmanuel Doucet, fils de madame. Elle s'est abstenue de participer aux délibérations, de voter et de tenter d'influencer le vote.

**140-06-20 3.4. AUTORISATION D'INSTALLATION DE PANCARTES EN BORDURE DU LAC TCHITOGAMA**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lamarche a reçu des pancartes, grâce à un partenariat avec Hydro-Québec, pour la sécurité citoyenne à exercer des activités nautiques sur les plans d'eau du lac Tchitogama et de la rivière Péribonka;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Morin  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Pierrot Lessard  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le personnel de la Municipalité de Lamarche procède à l'installation dès que possible et assume les frais reliés à l'installation de celle-ci aux endroits ciblés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question puisque la séance est à huis clos.

**141- 06-20 5.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Sandra Girard

**QUE** la séance soit levée à 9 h37

Nous soussignées, Mme Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière ayant signées le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

---

Madame Lise Garon, mairesse

---

Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière